



Obligation ou non d'avoir un compteur Linky

Par **jerome455**, le **02/02/2019** à **13:08**

bonjour,

j'ai reçu il y a 6 mois une lettre d'Enedis me demandant de prendre rendez-vous avec une entreprise (mandatée par eux) pour la pose gratuite dans ma maison d'un compteur communicant (compteur Linky).

je n'ai pas répondu.

Cette semaine Enedis me contacte, cette fois par téléphone, et me demande de fixer rapidement un rendez-vous pour la pose d'un compteur Linky.

Demandant si le compteur Linky est obligatoire, l'interlocuteur me répond que oui et ensuite profère des menaces en me prévenant que sans réponse de ma part et passé un délai, **la pose de ce compteur sera payante.**

.
Est-ce de l'esbrouffe ?

Par **amajuris**, le **02/02/2019** à **13:52**

bonjour,

si votre compteur actuel est placé à l'intérieur de votre domicile, vous pouvez refuser l'accès à l'entreprise chargée de la pose des compteurs linky, mais cette interdiction n'est pas spécifique au compteur linky.

il est possible qu'à l'avenir, les déplacements consécutifs à ce refus de la pose de compteurs linky, comme les relevés de compteurs pour établir les factures, soient effectivement payants.

salutations

Par **morobar**, le **03/02/2019** à **08:40**

Bonjour,

Préparez vos mouchoirs et votre porte monnaie.

Voici ce que précise une union de consommateurs (Que choisir ?):

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/>

Par **Lag0**, le **03/02/2019** à **09:09**

[citation]Obligation ou non d'avoir un compteur Linky[/citation]

Bonjour,

Non, bien sur, ce n'est pas obligatoire. Vous avez parfaitement le droit de ne pas avoir l'électricité publique chez vous.

En revanche, en demandant la fourniture d'électricité, vous acceptez les CGV du distributeur...